

FLEURY MICHON

Société Anonyme au capital de 13 382 658,85 €uros

Siège social : La Gare – 85707 POUZAUGES

RCS LA ROCHE SUR YON B 572 058 329

POUVOIR

JE SOUSSIGNE(E) :

Domicilié à :

Propriétaire de actions de la société FLEURY MICHON, ouvrant droit à..... voix,

donne pouvoir, par les présentes, à

M

demeurant à

aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire annuelle et Extraordinaire le **Mardi 26 Juin 2018**, à 10h30, à l'adresse suivante : CCI Nantes-St Nazaire – Centre des Salorges – Salon Atlantique 2 – 16 Quai Ernest Renaud - 44100 NANTES,

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'administration, rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 incluant le rapport sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, sur les comptes consolidés 2017, sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;
- Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'attribution d'actions gratuites conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du Code de commerce,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus aux membres du Conseil d'administration ;
- Approbation d'une convention réglementée : conclusion d'une convention de caution en faveur de notre filiale italienne P.F.I. en garantie du remboursement d'un emprunt de 5.000.000 € réalisé par cette dernière, à concurrence de la moitié de son montant (augmenté d'une « marge de sécurité » de 30 %), soit 3.250.000 € et, pour un montant équivalent, à titre de contre-garantie de la garantie accordée par la société Beretta ; cette convention a été préalablement autorisée par notre conseil d'administration dans sa séance du 28 juin 2017.

- Approbation d'une convention réglementée : conclusion d'une convention de caution en faveur de notre filiale espagnole Platos Traditionales en garantie du remboursement d'un emprunt de 2.200.000 € réalisé par cette dernière, à concurrence de la moitié de son montant, et, pour l'autre moitié du montant de l'emprunt, à titre de contre-garantie de la garantie accordée par la société Torrent Fimer ; cette convention a été préalablement autorisée par notre conseil d'administration dans sa séance du 20 décembre 2017.
- Approbation d'une convention réglementée : conclusion d'une convention de caution en faveur de la société Vallegrain Développement en garantie du remboursement de la totalité d'un emprunt de 2.400.000 € réalisé par cette dernière ; cette convention a été préalablement autorisée par notre conseil d'administration dans sa séance du 20 décembre 2017.
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de caution en faveur de notre filiale italienne P.F.I. pour sûreté du paiement, par P.F.I., de 50 % du montant des créances que cette dernière cède dans le cadre d'une opération d'affacturage à la société de financement Ifitalia pour une somme totale de 5.000.000 € (*décision CA 1.4.2016*).
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention d'animation stratégique valant avenant au contrat de prestations de services avec la Société Holding de Contrôle et de Participations – S.H.C.P. (*décision CA 1.4.2016*) ;
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de garantie en faveur de notre filiale italienne P.F.I. en garantie d'un emprunt de 1.372.026, 50 €, à concurrence de la moitié de son montant, et, pour l'autre moitié du montant de l'emprunt, à titre de contre-garantie de la garantie accordée par la société Beretta, ledit emprunt étant destiné à financer un investissement (*décision CA 15.12.2016*) ;
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de garantie en faveur de notre filiale italienne P.F.I. en garantie d'un emprunt de 1.997.685 €, à concurrence de la moitié de son montant, et, pour l'autre moitié du montant de l'emprunt, à titre de contre-garantie de la garantie accordée par la société Beretta, ledit emprunt étant destiné à financer un investissement (*décision CA 17.12.2015*) ;
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de garantie pour sûreté d'un emprunt contracté par P.F.I. à hauteur d'un montant maximum de 800.000 € (*décision CA 26.6.2014*) ;
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de contre-garantie complémentaire de la garantie accordée par Beretta pour sûreté d'un emprunt de 800.000 € contracté par P.F.I. (*décision CA 29.8.2014*).
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de garantie pour sûreté d'un emprunt de 1.050.000 € contracté par P.F.I. pour financement d'un lease-back (*décision CA 11.12.2013*).
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de l'engagement de caution consenti pour sûreté des emprunts contractés par Platos Traditionales (*décision CS 21.12.2006*) ;
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de l'engagement de caution au profit de la société Delta Daily Foods (Canada) (*décision CS 27.6.2007*) ;
- Approbation d'une convention réglementée : poursuite de la convention de compte courant d'actionnaire avec la société Très Bien Merci (*décision CA 11.4.2014*) ;

- Fixation du montant des jetons de présence versés au titre de l'exercice en cours ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour procéder à des rachats d'actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social dans les conditions prévues par les articles L 225-209 du Nouveau Code de Commerce ;
- Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Grégoire Gonnord pour une durée de trois années prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et tenue en 2021 ;
- Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Jourdain pour une durée de trois années prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et tenue en 2021 ;
- Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Hervé Gonnord pour une durée de trois années prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et tenue en 2021 ;
- Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur représentant les salariés actionnaires de Monsieur Vincent Roquebert pour une durée de trois années prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et tenue en 2021 ;
- Constatation du terme du mandat d'administrateur représentant les salariés actionnaires de Monsieur Olivier Fuzeau ;
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution de l'élément fixe composant la rémunération et des avantages de toute nature attribuables à Monsieur Grégoire Gonnord, Président du Conseil d'administration ;
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération et des avantages de toute nature attribuables à Monsieur Régis Lebrun, Directeur général ;

Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapport du Conseil d'administration, rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- Modification de l'article 11 des statuts pour y mentionner la désignation d'un administrateur représentant les salariés et préciser le mode de désignation du candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les salariés ;
- Attribution d'actions gratuites au profit de certaines catégories de salariés de la société ou de certaines des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 du code de commerce, et de mandataires sociaux de la société visés à l'article L. 225-197-1 II du code de commerce ;
- Délégation au Conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois aux fins de déterminer le nombre d'actions attribuées à chaque salarié et mandataire social bénéficiaire ainsi que le nombre maximal d'actions attribuées, les catégories de salariés et les mandataires sociaux concernés, ainsi que les autres caractéristiques de l'opération non fixées par l'assemblée ;
- Attribution d'actions gratuites liée à la réalisation de critères de performance au profit de catégories de salariés de la société ou de certaines des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article

L 225-197-2 du Code de commerce et de mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce ;

- Délégation au Conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois aux fins de déterminer le nombre d'actions attribuées à chaque salarié et mandataire social ainsi que le nombre maximal d'actions attribuées, les catégories de salariés et les mandataires sociaux concernées, les conditions de performance ainsi que les autres caractéristiques de l'opération non fixées par l'assemblée et qui sont de la compétence du conseil d'administration ;

- Autorisation à donner au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au profit du Directeur général, pour une durée de vingt-quatre mois, en vue de réduire le capital social par annulation des actions qui pourraient être acquises dans le cadre des rachats d'actions ;

- Délégation à donner au Conseil d'administration aux fins d'apporter aux statuts les modifications nécessaires pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires ;

Assemblée Générale Ordinaire

- Proposition de nomination de Monsieur Olivier Fuzeau en qualité d'administrateur représentant les salariés pour une durée de trois années prenant fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et tenue en 2021 ;

- Pouvoirs.

En conséquence, prendre connaissance de tous documents et renseignements, formuler toute demande à ce sujet, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et à celle qui aurait lieu ultérieurement si la première ne pouvait délibérer valablement.

Signer à cet effet, la feuille de présence, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, conférer ou accepter toutes fonctions, signer tous procès-verbaux, tous actes et pièces, substituer et généralement, faire le nécessaire.

Déclarant approuver et ratifier par avance, tout ce qui sera fait en mon nom.

Fait à Pouzauges

Le

(Signature) *

** Précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".*